



CCAS de LEDENON

DOSSIER DE DEMANDE
« BOURSE A L'APPRENTISSAGE »

Bénéficiaire :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le

Avis de la commission d'attribution :

Date :

Favorable

Montant attribué

Défavorable

Signature du responsable :

Situation familiale :

Célibataire

Marié ou Pacsé

Nombre d'enfant(s) et âge(s) :

Situation sociale :

1 – Condition de logement :

Autonome

Chez les parents

En foyer

Autre(s) :

2 - Ressources :

Familiales

Personnelles

Conjoint

Autre(s) :

3 – Apprentissage :

Domaine de formation :

Etablissement fréquenté :

Adresse de l'établissement :

Nom de l'entreprise et adresse :

Date de début de l'apprentissage et date de fin :

Frais de scolarité :

Frais de transport :

Frais de nourriture :

Frais d'équipement :

Motif de la demande :

Expliquez l'équipement nécessaire à votre apprentissage et le coût :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Informations complémentaires que vous souhaitez donner :

.....
.....
.....
.....
.....

Documents à joindre obligatoirement :

- Avis d'imposition
- 3 derniers bulletins de salaire
- Justificatif de toutes ressources
- Carte nationale d'identité
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement / justificatif de domicile
- Contrat d'apprentissage
- Certificat de scolarité
- Factures des équipements nécessaires à l'apprentissage
- RIB

Remise du dossier au secrétariat de la mairie de LEDENON

Service CCAS

Sur rendez-vous : 04.66.37.26.46

Signature du demandeur :

MODALITES D'ATTRIBUTION

Nombre de bourses attribué par an : 5

Montant attribué par bourse : 300 € maxi

Critères d'attribution :

Critère 1 : en fonction du montant de l'équipement nécessaire et obligatoire pour l'apprentissage :

- Montant < à 500 euros : l'aide est fixée à 100 euros
- Montant compris entre 500 et 1 000 euros : l'aide est fixée à 200 euros
- Montant > à 1 000 euros : l'aide est fixée à 300 euros

Critère 2 : en fonction des tranches d'imposition de l'impôt sur le revenu :

- Tranche 1 : 100 % de l'aide
- Tranche 2 : 80 % de l'aide
- Tranche 3 et > : 0% de l'aide

MODALITES DE VERSEMENT

Versement de la bourse par mandat administratif sur le compte bancaire des parents (jeune mineur) ou sur le compte bancaire de l'apprenti (majeur).

CALENDRIER :

Remise des dossiers 30/09/2018

Etude des dossiers : octobre 2018

Validation par le CCAS : octobre 2018